

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : R-4319-2025

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3;

(ci-après « **Énergir** ») et

ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (également connue comme Gazifère Inc.), corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 706, boulevard Gréber, en la ville de Gatineau, province de Québec J8V 3P8;

(ci-après « **Enbridge Gaz Québec** »)

(ci-après collectivement désignées les « **Demandresses** »)

DÉCLARATION SOUS SERMENT

(Article 10 (5^o) du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, R.L.R.Q., c. R-6.01, r. 4.1)

Je soussigné, **JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY**, faisant affaires au 706, boulevard Gréber, Gatineau, Province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. J'occupe le poste de Directeur général chez Enbridge Gaz Québec ;
2. J'ai pris connaissance des faits allégués relativement à Enbridge Gaz Québec dans la « *Demande relative à la détermination du traitement réglementaire des dossiers tarifaires des demanderesses dans le contexte de certaines nouvelles dispositions de la Loi sur la Régie de l'énergie introduites par la 24* » portant le numéro R-4319-2025 et datée du 6 novembre 2025;

3. Tous les faits allégués dans ladite demande sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ à Montréal le 7 novembre 2025.

Jean-François Tremblay

JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT devant moi
par un moyen technologique à Montréal,
ce 7^e jour de novembre 2025

Heidi Bates-Guay

Heidi Bates-Guay #223298
Commissaire à l'assermentation pour le Québec